

**COMMUNE DE SEPMEs**

Place de l'Église

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**N° 2023-10-04**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M. DAGUET Alain, Adjoint, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M. BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M. DENIS Jason, M. LABARRE Thomas, M. RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Arrivée de M. BARILLET Gaby à 20h40

Arrivée de M. DENIS Jason à 20h45

Arrivée de M. RAGUIN Charles à 20h45

Absents:

M. BASECQ Samuel, ayant donné procuration à Régine REZEAU, Maire

M. CHOLLET Yohan

Mme Dominique CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ...	12
Nombre de présents : .....	10
Nombre de votants : .....	11
Date de convocation : 28 novembre 2023	

**OBJET : PLU: CHOIX D'UN BUREAU D'ÉTUDE**

Vu la délibération en date du 04 juillet 2023, portant prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Vu le groupement de commandes constitué et composé des communes de La Chapelle Blanche Saint Martin, de Le Louroux et de Sepmes.

M. DAGUET informe que conformément au code des marchés publics une consultation a été lancée le 2 octobre avec une date limite de réception des offres fixée au 31 octobre 2023 à 12h00.

3 bureaux d'études ont répondu à l'appel d'offres : Parenthèses Urbaine, Scale et Auddice Val de Loire.

Après analyse des offres, avec l'aide de l'ADAC (Agence Départemental d'Aides aux Collectivités), la commission d'appel d'offres a retenu deux bureaux d'études: SCALE et AUDDICE. M. DAGUET indique que la commission a décidé de recevoir en audition ces deux bureaux d'étude le jeudi 23 novembre 2023.

Suite à cette audition, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir le bureau d'études SCALE.

L'offre de ce dernier s'élève pour les études concernant l'élaboration du PLU à 43 450€ HT soit 52 140€ TTC pour la commune de Sepmes.

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

M.DAGUET propose de créer un groupe de travail composé d'élus volontaires pour suivre l'avancée du PLU.

Après avoir entendu le rapport de M.DAGUET, Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Le Conseil Municipal :

**ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offres, soit le Bureau d'Etudes SCALE pour procéder à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sepmes.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les marchés et documents correspondants.

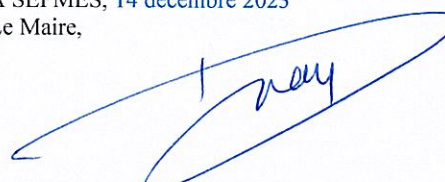
**DÉCIDE** de créer un groupe de travail pour le suivi du PLU constitué de M.BARILLET, M.RAGUIN, M.DAGUET et Mme REZEAU, Maire.

**LE SECRETAIRE DE SÉANCE**  
**Dominique CATHELIN**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 14 décembre 2023 et publié le 14 décembre 2023

À SEPMEs, 14 décembre 2023  
Le Maire,



**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
**LE MAIRE,**  
**Régine REZEAU**

